

Tourisme et zonings: même combat

Aujourd'hui, c'est le raz-de-marée des demandes de modifications partielles des plans de secteur pour des zones industrielles, artisanales ou de services. C'est le résultat d'une certaine relance économique des années 89 et 90. Cependant, les secteurs industriels, artisanaux ou de services ne sont pas les seuls à exercer des pressions importantes sur le territoire. Tout le monde s'accorde pour dire que le tourisme et les loisirs se développeront de manière exponentielle. Là aussi des pres-

sions très importantes s'exerceront sur le territoire et l'environnement. Un center parc à Rochefort, un parc des «merveilles du monde»(1) sur 70 ha à Dinant, un parc animalier à Frahan, un parc d'attraction sur une zone industrielle à Thimister-Clermont, un golf à Arlon en zone forestière, etc. En matière de tourisme et d'infrastructure de loisirs, les projets les plus fous se succèdent à un rythme effréné. Tous supposent des modifications partielles des plans de secteur et dans la plupart des cas ce sont les zones les plus sensibles, comme les

zones forestières, les zones vertes, les zones d'intérêt paysager, qui sont menacées. Les menaces qui pèsent sur le patrimoine naturel et paysager de la Wallonie sont très importantes et il faut tout faire pour éviter le «massacre». Le capital naturel et paysager de la Wallonie est fragile. Or, c'est pourtant le premier atout du tourisme wallon et il convient donc de le sauvegarder dans son ensemble.

Une fois de plus, les plans de secteur risquent de subir un «détricotage» inquiétant déjà entamé par les trop nombreuses demandes en matière de zones industrielles, artisanales et de services. Que ce soit pour le tourisme, les loisirs ou les activités industrielles ou artisanales, tout se fait sans aucune vision d'ensemble et sans cohérence. Bien sûr, depuis les événements de l'Est de l'Europe, les développements planifiés n'ont plus la cote. De là à ne pas définir un projet d'ensemble cohérent, il y a un pas à ne pas franchir. Qui peut dire aujourd'hui quelle est la politique touristique de la Wallonie? N'y a-t-il pas en cette matière des choix à faire? Quel type de tourisme et de loisirs voulons-nous privilégier? Ces questions sont fondamentales et même au sein des associations d'environnement, les débats sont passionnels.

Ce qui est sûr, c'est que si ce débat n'a pas lieu au niveau de l'ensemble de la Wallonie, on court vers le désastre. Lors de l'élaboration du nouveau décret relatif aux «conditions d'exploitation des terrains de camping-caravaning», le Ministre Grafé n'a fait que consentir «par courtoisie» de mentionner l'autorisation obligatoire de l'urbanisme pour les permis de bâtir. En réalité, Monsieur Grafé, comme la plupart des ténors du tourisme, considère les procédures wallonnes en matière d'aménagement du territoire trop lourdes et trop complexes et ne font que décourager les investisseurs. Cette tendance est particulièrement dommageable, pour l'aménagement du territoire et l'environnement mais aussi pour le tourisme. ■

Alain Wouters
(1) voir Chronique de Presse page 37



ZONE FORESTIÈRE D'INTÉRÊT PAYSAGER

